



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 19 janvier 2015, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les vingt personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Sujets de la séance du 18 décembre.
- Autre embauche en point 7.
- À quel endroit l'avis pour le point 11.
- Régime de retraite des employés.
- Demande à avoir des copies de comptes à payer.
- Autre nouvel employé en point 16.

2015-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

23. M^{me} Noura Yahya - Transport étudiant.
24. Obtention d'une carte de crédit.
25. Modification de la résolution 2014-429.

Le maire cède la parole à M^{me} Julie Laguë, trésorière, qui présente le rapport sur la situation financière du régime de retraite des employés de la Ville de Farnham au 31 décembre 2013.

Par la suite le maire fait la lecture d'une lettre transmise à M. Denis Riel en lien avec l'annonce de la fermeture de son commerce à Farnham.

Procès-verbaux

2015-002

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 18 décembre 2014

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 18 décembre 2014 ont été remises à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 1^{er}, 15 et 18 décembre 2014.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2015-003 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitres 6 et 16) - Avis de motion*

Madame Pauline Mercier donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement 458 de zonage (Chapitres 6 et 16)* sur les garages attachés et les enseignes.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

2015-004 *Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitres 6 et 16)*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par Mme Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Chapitres 6 et 16)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

QUE l'assemblée de consultation soit tenue le 23 février 2015.

2015-005 *Adoption du second projet de Règlement sur les usages conditionnels*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 15 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 15 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 12 janvier 2015;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement sur les usages conditionnels* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2015-006 Adoption du Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-017 et P1-022)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 3 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 24 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-017 et P1-022)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2015-007 Règlement 464 concernant la circulation et le stationnement - Nomination d'une personne responsable de l'application

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 2 du *Règlement 464 concernant la circulation et le stationnement*;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham désigne le directeur du Service des travaux publics à titre d'autorité compétente aux fins d'application des articles 10, 13, 14, 16 et 60 du *Règlement 464 concernant la circulation et le stationnement*.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2015-008 Nomination de responsables de dossiers et désignation des membres du conseil aux divers comités

La liste des responsables de dossiers et des mandats de représentation est déposée.

2015-009 Abrogation de la résolution 2014-187 - Entente d'échange de services

CONSIDÉRANT que les travaux de confection des modules du Centre de la nature ont été suspendus pour une durée indéterminée;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë



ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2014-187 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2015-010

Renouvellement de l'avis de réserve pour fins publiques autorisé en vertu de la résolution numéro 2013-042 (403, rue Saint-Vincent)

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham, par sa résolution numéro 2013-042 adoptée le 4 février 2013, a autorisé l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard du terrain de figure irrégulière étant le lot 4 354 523 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, lequel est décrit au plan et à la description technique préparés par M. Kevin Migué, arpenteur géomètre, le 18 janvier 2013, sous le numéro 882 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a effectivement imposé un avis de réserve sur ledit terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le renouvellement dudit avis de réserve pour fins publiques à compter de sa date d'expiration;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le renouvellement de l'avis de réserve pour fins publiques publié le 26 février 2013, sous le numéro 19 764 313, pour une période additionnelle de deux ans, à compter de la date de terminaison dudit avis de réserve pour fins publiques.

QUE la Ville de Farnham mandate ses procureurs de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour préparer, signifier au propriétaire concerné et inscrire au registre foncier l'avis de renouvellement de réserve pour fins publiques pour donner effet à la présente résolution.

QUE la Ville de Farnham approprie les deniers nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution à même son fonds général.

2015-011

Renouvellement de l'avis de réserve pour fins publiques autorisé en vertu de la résolution numéro 2013-041 (385, rue Saint-Joseph)

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham, par sa résolution numéro 2013-041 adoptée le 4 février 2013, a autorisé l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard du lot 4 354 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, lequel est décrit au plan et à la description technique préparés par M. Kevin Migué, arpenteur géomètre, le 18 janvier 2013, sous le numéro 881 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a effectivement imposé un avis de réserve sur ledit lot;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le renouvellement dudit avis de réserve pour fins publiques à compter de sa date d'expiration;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise le renouvellement de l'avis de réserve pour fins publiques publié le 26 février 2013, sous le numéro 19 761 076, pour une période additionnelle de deux ans, à compter de la date de terminaison dudit avis de réserve pour fins publiques.



QUE la Ville de Farnham mandate ses procureurs de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour préparer, signifier à la propriétaire concernée et inscrire au registre foncier l'avis de renouvellement de réserve pour fins publiques pour donner effet à la présente résolution.

QUE la Ville approprie les deniers nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution à même son fonds général.

Finances municipales

2015-012 Rapport sur la situation financière du régime de retraite des employés municipaux

Est déposé le rapport sur la situation financière du régime de retraite des employés municipaux au 31 décembre 2013.

2015-013 Comptes à payer

Documents : Listes de chèques datées du 15 janvier 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 704 539,78 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 218 270,79 \$.

Que le paiement de la facture 1053 de la firme Webexia soit aussi autorisé.

2015-014 Programme emplois d'été Canada 2015 - Service des travaux publics

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 23 décembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ratifie la demande de subvention déposée au Programme emplois d'été Canada 2015 par la responsable des ressources humaines en date du 23 décembre 2014 pour le Service des travaux publics.

Incendie

2015-015 Abrogation de la résolution 2014-236 - Entente d'entraide incendie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Alexandre a refusé de convenir d'une entente d'entraide incendie;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2014-236 soit abrogée à toutes fins que de droit.



Ressources humaines

2015-016 **Création d'un poste de conseiller en communications**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 7 janvier 2015.

Le vote est demandé par M. Jean Lalande.

M. André Claveau, M^{me} Pauline Mercier, M. Josef Hüsler, M. Vincent Roy, M. Roger Noiseux et M. Rico Laguë votent pour la création du poste.

M. Jean Lalande vote contre la création du poste.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU majoritairement que la Ville de Farnham crée un poste de conseiller en communications, à l'essai pour une période d'une année.

QUE ce poste soit ajouté au groupe des employés cadres.

QUE la description de tâches, l'échelle salariale et les termes de la lettre d'entente à intervenir soient approuvés.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. André Claveau, conseiller, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2015-017 **Embauche d'une conseillère en communications**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 7 janvier 2015.

Le vote est demandé par M. Jean Lalande.

M. André Claveau, M^{me} Pauline Mercier, M. Josef Hüsler, M. Vincent Roy, M. Roger Noiseux et M. Rico Laguë votent pour l'embauche.

M. Jean Lalande vote contre l'embauche.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU majoritairement que la Ville de Farnham embauche M^{me} Marie Eve Goulet à titre de conseillère en communications, à du 20 janvier 2015.

QUE les conditions de travail et avantages soient ceux inscrits dans la lettre d'entente rédigée à cet effet.

2015-018 **Assurances collectives**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 6 janvier 2015.

CONSIDÉRANT que les employés doivent faire vingt heures par semaine pour avoir droit au régime d'assurances collectives de la Ville de Farnham;



CONSIDÉRANT que les commis à la Bibliothèque Louise-Hall ont des horaires de dix-sept heures et demie par semaine;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande à La Capitale de modifier les dispositions d'adhésion des employés municipaux de la Ville de Farnham afin que ceux-ci soient admissibles à compter d'un horaire hebdomadaire de dix-sept heures et demie.

Travaux publics

2015-019 Travaux de pavage supplémentaire 2014 - Réception provisoire

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 9 janvier 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal procède à la réception provisoire des travaux de pavage supplémentaire 2014 en date de ce jour.

QUE le paiement desdits travaux de pavage soit effectué à la compagnie Construction Bauval inc. au montant de 140 443,58 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 6 429,02 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

Services techniques et développement

2015-020 Demande de dérogations mineures - Lot 4 354 642 du cadastre du Québec (Intersection des rues Principale Est et Gobeille)

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2014.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 17 décembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de la compagnie Gestion immobilière Millette inc., propriétaire du lot 4 354 642 du cadastre du Québec visant à permettre la création de lots d'une profondeur entre 30 m et 35 m pour les lots situés à l'intérieur du corridor riverain de la rivière Yamaska, alors que la profondeur minimale établie par règlement est de 45 m.

QUE la demande visant à permettre qu'une case de stationnement desservant le premier bâtiment implanté sur la rue Gobeille (parcelle 5)



empiète dans la cour avant de l'immeuble, alors que les dispositions établies par règlement l'interdisent soit aussi acceptée.

QUE la demande visant à permettre d'ériger des bâtiments trifamiliaux ayant cette largeur de 7,5 m, alors que la largeur établie par règlement est de 9 m soit refusée.

QU'il est suggéré à la compagnie Gestion immobilière Millette inc. de demander une rencontre avec les membres du Comité consultatif d'urbanisme en lien avec la largeur demandée des bâtiments.

Loisirs, culture et tourisme

2015-021

Permis de vente de boissons alcoolisées - Activités 2015

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 5 janvier 2015.

CONSIDÉRANT la programmation des activités culturelles pour l'année 2015;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la vente de boissons alcoolisées lors des activités suivantes :

Activité	Horaire	Lieu
Carnaval des joues rouges	7 février 9 h à 20 h	Parc Roch-Bourbonnais
Dominic Paquet	13 février 18 h à 23 h	École secondaire Jean-Jacques-Bertrand
Concours Farnham découvre ses talents	9 mai 18 h à 23 h	Marché de la Station Gourmande
Fête nationale	23 juin Midi à minuit	Parc Roch-Bourbonnais
Mardi show	7 juillet 18 h à 23 h	Rue de l'Hôtel-de-Ville
Mardi show	21 juillet 18 h à 23 h	Rue de l'Hôtel-de-Ville
Mardi show	4 août 18 h à 23 h	Rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham en fête	15 août 10 h à minuit	Rue Principale Est
Les sœurs Boulay	7 novembre 18 h à 23 h	École secondaire Jean-Jacques-Bertrand
Le Bal à l'huile	12 décembre 18 h à 23 h	Marché de la Station Gourmande

QUE M^{me} Roxanne Roy-Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à cette fin.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-639.

2015-022

Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc. - Mandat - Entretien, gestion et patrouille de la piste cyclable



Document : Rapport annuel 2014 du Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc., daté du 21 novembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal confirme avoir pris connaissance du bilan annuel 2014 du Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc.

QUE la Ville de Farnham mandate le Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc. pour l'entretien, la gestion et la patrouille de la piste cyclable pour l'année 2015, au coût de 18 809,85 \$.

QUE le paiement relié à ce mandat soit effectué le 1^{er} mai 2015.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-59-970.

Ajouts

2015-023 M^{me} Noura Yahya - Transport étudiant

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham verse une aide financière de 177,03 \$ à M^{me} Noura Yahya, étudiante, en remboursement de 50 % des frais de transport en autobus pour la période de septembre 2014 à décembre 2014.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2015-024 Obtention d'une carte de crédit

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, à détenir une carte de crédit Visa de la Ville de Farnham.

QUE M^{mes} Josianne Monty et/ou Denise Thibeault soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

2015-025 Modification de la résolution 2014-429

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2014-429 soit modifiée en précisant que le regroupement des fêtes de la famille et du patrimoine soit désigné comme étant « Farnham en fête ».

Deuxième période de questions

Les vingt et une personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Ramassage des bacs et déneigement d'une emprise municipale.



- Augmentation des tarifs d'inscription aux activités de loisirs.
- Module additionnel pour les moins de cinq ans au parc Ascah.
- Coût finale du garage municipal.
- Vente du terrain à l'intersection de la rue Jacques-Cartier Sud et de la route 104.
- Émission des permis.
- Démolition de l'immeuble à l'intersection des rues Principale Est et Saint-Vincent.
- Avenir du terrain de l'ancienne église Saint-Fabien.
- Affiches pour commerces près du chemin des Coteaux.
- Assurances collectives.
- Embauche de M^{me} Marie Eve Goulet.
- Salaire de M^{me} Marie Eve Goulet.
- Création de quatre nouveaux postes depuis un an.
- Calendrier 2015 pas beau.
- Mandat de M^{me} Marie Eve Goulet.

La séance est levée à 20 h 20.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire